

Mission Permanente du Royaume du Maroc auprès des Nations Unies

Intervention de S.E. M. Omar Hilale Ambassadeur, Représentant Permanent

6ème Commission

«Point 82: Etat de droit aux niveaux national et international »
(New York, 9 octobre 2014)

Monsieur le Président,

Je tiens, tout d'abord, à remercier le Secrétaire général pour son rapport A/69/181 et son additif A/68/213, publiés sous l'intitulé « Renforcement et coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit », en application, respectivement, de la Résolution 68/166 et 67/97 de l'Assemblée Générale. Les deux documents exposent les activités et les efforts déployés par les Nations Unies en vue de consolider et promouvoir l'Etat de Droit à l'échelle nationale et internationale. En fait, se sont des efforts louables que ma délégation accueil avec satisfaction.

A cet égard, la délégation marocaine s'associe aux déclarations faites par l'Iran, au nom du Mouvement des Non-alignés et l'Afrique du Sud, au nom du Groupe Africain et voudrait ajouter le commentaire suivant en sa qualité nationale.

Le Maroc salue le progrès réalisé dans le processus d'universalisation de plusieurs conventions, traités et protocoles. Ce qui témoigne de l'engagement des Etats Membres à consolider l'Etat de droit à l'échelle internationale. Nous soulignons, en outre, notre satisfaction quant aux 29 ratifications supplémentaires concernant des instruments internationaux de lutte contre le terrorisme.

De même, nous exprimons notre satisfaction du fait que trois Etats supplémentaires sont devenues partie de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Ce qui témoigne de la conscience de plus en plus du danger de la criminalité transnationale et du fléau du terrorisme, qui sont des menaces de nature à fragiliser les efforts nationaux, régionaux et internationaux en matière de renforcement de l'état de droit. Les mouvances terroristes, les mouvements séparatistes, les réseaux de crime organisé constituent, à cet égard, des défis majeurs dans de nombreuses régions du monde, et en particulier dans notre continent Africain, qui connait depuis quelques années un développement exponentiel des menaces qui, dans certaines régions, mettent en péril directement la stabilité des Etats et leur intégrité territoriale.

Le Maroc en tant qu'Etat partie à plusieurs conventions et traités, a engagé le processus de ratification d'autres instruments, y compris la Convention de Minamata sur le Mercure, qu'il a signée le 6 juin 2014, visant à protéger la santé humaine et l'environnement. Il a été également l'un des premiers pays signataires du protocole facultatif à la Convention relative au droit de l'enfant établissant une procédure de présentation de communication.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc réaffirme son attachement profond à promouvoir l'état de droit est s'engage à œuvrer pour sa consolidation, tant sur le plan national, qu'international et ce, comme stipulé dans la nouvelle Constitution du Royaume du Maroc, adoptée à la faveur d'un Référendum en juillet 2011.

Mon pays partage la conviction que l'Organisation des Nations Unies demeure le cadre idoine pour coordonner les efforts internationaux afin de parvenir à une approche globale fondée sur la primauté de droit, la légalité internationale et le respect de la Charte des Nations Unies. L'objectif étant de répondre efficacement aux multiples défis auxquels la Communauté

Internationale est appelée à faire face dans les domaines de la paix et de la sécurité, le respect des droits de l'homme et le développement durable.

Le Royaume du Maroc réaffirme son engagement en faveur d'un multilatéralisme respectueux des règles et principes du droit international dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'organisation légitime et représentative, qui constitue le cadre propice pour la poursuite des efforts collectifs visant la fondation d'une société internationale basée sur l'égalité et la légalité, jouissant de la paix, de la sécurité, du développement durable et du respect des droits de l'homme.

Ces objectifs doivent être atteints par l'adoption d'une approche globale et multidimensionnelle, axée sur la primauté du droit dans tous les aspects des relations internationales, notamment à travers le respect de la Charte des Nations Unies, le règlement pacifique des différends et autres principes du droit international, surtout en ce qui concerne le respect de la souveraineté des Etats, de leur unité nationale et de leur intégrité territoriale, la noningérence dans les affaires intérieures. Ces principes ont été réitérés dans la déclaration de haut niveau, adoptée par consensus le 24 septembre 2012, et qui constitue, désormais, un référentiel dans l'édifice de l'Etat de Droit.

Monsieur le Président,

Le renforcement de l'action des Nations Unies passe inéluctablement par un véritable processus d'appropriation nationale en matière d'Etat de droit dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats. De ce fait, la construction d'une société internationale basée sur l'Etat de droit à l'échelle internationale passe indéniablement par le renforcement de l'Etat de droit au niveau national à travers la mise sur pied d'institutions démocratiques, transparentes, légitimes et crédibles, capables de répondre aux besoins de la population dans tous les aspects de la vie quotidienne et ce, en observant, les principes d'une justice accessible, performante et équitable, garantissant le respect de la loi sur une base d'égalité, protégeant les individus et leur permettant l'exercice effectif de leurs droits politiques, économiques, sociaux et culturels.

L'œuvre de l'Etat de Droit à l'échelle nationale est une opération de cumule, sur des années en interaction avec plusieurs facteurs d'ordre socioculturel et autres. A cet égard, permettez-moi de vous donner un bref aperçu sur l'expérience marocaine dans son processus d'asseoir l'Etat de Droit et le respect des Droits de l'Homme pour garantir une dignité aux citoyens marocains et garantir un développement durable.

Mon pays a connu, depuis son indépendance une dynamique constante, qui s'est accélérée durant la dernière décennie, visant à améliorer la performance des institutions et à consolider l'Etat de Droit dans tous ses aspects pour améliorer la vie quotidienne des citoyens dans le cadre d'une approche inclusive et participative. Et pour ne citer que quelques exemples, il y a lieu de souligner ce qui suit:

- La Création de l'institution de l'Ombudsman marocain et la mise sur pied de l'Institution du Médiateur.
- La réforme du Code de la famille, pour l'amélioration du statut de la femme en 2003 et l'adoption de lois à cet effet.
- La mise sur pied de l'Instance Equité et Réconciliation pour enquêter et tourner la page des violations des Droits de l'Homme et les réparations.
- Le lancement de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain en 2005 pour lutter contre les déficits sociaux, l'exclusion et la précarité.
- La mise en place du Conseil Economique, Social et Environnemental.
- L'adoption d'une nouvelle Constitution par voie référendaire en juillet 2011. Il s'agit là de la quatrième opération d'amendement, par voie référendaire, de la Constitution du Royaume du Maroc, adoptée en 1961 et qui a opté pour le multipartisme et le bicaméralisme, Chambre des Représentants et Chambre des Conseillers.
- La nouvelle constitution a souligné le respect des Droits de l'Homme, mondialement reconnus, élargit l'espace des libertés publiques et reconnait la diversité culturelle du Royaume. Elle a réitéré la reconnaissance des engagements du Maroc à l'échelle internationale, appelé à la consolidation de la coopération régionale, dans l'espace africain, et sous régionale au sein de l'Union du Maghreb Arabe et la coopération Sud-Sud.
- L'adoption d'une nouvelle approche en matière de gestion de l'immigration par la régularisation de la situation des immigrés d'Afrique subsaharienne au Maroc;
- La suppression de la Cour Spéciale de Justice, la création de la Haute Cour appelée à juger les membres de gouvernement pour délits durant l'exercice de leur fonction et le lancement du processus de réforme de la justice 2014.
- La Réforme du secteur de la justice est la garantie de l'accès à la justice sur le même pied d'égalité pour tous les citoyens.

Merci pour votre attention